Commission d'Appels d'Offres du 17 juillet 2017

Mairie de Vagney – Salle des Commissions – 18h00

Etaient présents : Cédric PIERREL, Michaël ROHR, Jean-Gérard GEORGE, Ludovic VINCENT, Cyrille VIOLLE.
Etaient excusés : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Jérôme GRAVIER, Patricia HANTZ, Michel DIDIER, Daniel JOMARD.
Etaient absents : sans objet.
Services : Jérôme CUNAT, Rémi DECOMBE.

Objet :
-Marché Public de travaux de réfection de la voirie communale 2017 – attribution des offres.
-Marché Public de travaux de point à temps manuel sur la voirie communale pour 2017 et 2018 – attribution des offres.

1°/ Marché Public de travaux de réfection de la voirie communale 2017 – analyse des offres :

a) *Données du Marché*

Date de publication du marché : jeudi 1er juin 2017.
Date limite de réception des offres : lundi 03 juillet 2017, 17h00 (initialement le 26 juin).
Date d'ouverture des plis : lundi 03 juillet 2017, 18h00.
Publication : Site internet communal, plateforme de dématérialisation du SMIC des Vosges, site internet de l'association des maires des Vosges.
Besoin : Route du Haut du Tôt, route de la Prêle, Route du Chastelet, Route du Guety, Rue Sainte-Cécile, Stade des viaux, et route du Haut du Tôt tronçon 2 en variante obligatoire.
Estimations : 59 789 € HT en marché de base – 66 761 € HT avec variante obligatoire (option).
-Les variantes facultatives ne sont pas autorisées. Une variante obligatoire est à chiffrer au détail quantitatif et estimatif.
-Délais : Date souhaitable de début des travaux en juillet 2017 selon conditions météorologiques.
Date de fin de réalisation des travaux au plus tard le 22/12/17.
-Pas de contrôle technique ni de SPS.

Critères d'attribution :

- Critère n°1 : Prix des prestations : 50% ;
- Critère n°2 : Valeur technique : 40%.
- Critère n°3 : Dispositions prises par l'entreprise pour le suivi et la coordination des travaux : 10%.

b) *Ouverture des plis*

Candidatures et offres reçues :

Entreprise et Lieu	Date et nature de dépôt	Prix offre de base (€ TTC)	Prix avec option (€ TTC)
STPI Ronchamp	26/06/17 – offre papier	64 211,04 €	70 692,24 €
TRB Saint Nabord	26/06/17 – offre papier	70 451,40 €	78 125,40 €

Les deux offres sont donc en dessous de l'estimation financière présentée par le bureau d'étude.

c) *Analyse des offres* :

Une demande de confirmation d'un prix a été adressée à la société STPI vu son caractère relativement bas (produits et matériaux utilisés, ainsi que prix unitaire pour « fourniture et pose d'un enduit monocouche au bitume fluxé »). La société a répondu par l'envoi de la fiche technique du produit qui correspond bien à ce qui était attendu et d'un sous détail de prix jugé cohérent. La réponse avec le bon produit et au bon prix ayant été fournie, l'offre faite a été confirmée.
La différence de prix d'environ 50% sur ce composé se justifie par un prix d'achat plus avantageux ainsi qu'une marge commerciale moindre.

Après procédure de négociation avec les deux meilleures entreprises sur les critères du prix de la valeur technique et de la coordination de chantier, les offres proposées sont les suivantes :

Entreprise	**Nouvelle offre prix avec option (€ TTC)**	**Nouvelle offre technique**	**Nouvelle offre coordination des travaux**
STPI	70 692,24 €	Sans évolution	Sans évolution
TRB	70 000,00 €	Sans évolution	Sans évolution

La société STPI a donc maintenu les prix proposés initialement et n'a pas apporté d'amélioration de son offre technique et de la coordination du chantier.

La société TRB a quant à elle revu son offre en baissant son prix initial sans apporter d'amélioration de son offre technique et de sa coordination du chantier.

Voir tableau excel d'analyse des offres. La valeur technique et la coordination des offres des deux candidats étant similaires, une note identique sur ces deux critères est proposée.

Après en avoir délibéré, la commission d'appels d'offres, décide à l'unanimité que l'option sera retenue et que le marché sera attribué à la société TRB qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le courrier de notification sera adressé prochainement et la notification dans un délai de 10 jours.

2°/ Marché Public de travaux de point à temps manuel sur la voirie communale pour 2017 et 2018 – ouverture des plis :

a) *Données du Marché*

Date de publication du marché : jeudi 15 juin 2017.
Date limite de réception des offres : lundi 03 juillet 2017, 17h00.
Date d'ouverture des plis : lundi 03 juillet 2017, 18h00.
Publication : Site internet communal, plateforme de dématérialisation du SMIC des Vosges, site internet de l'association des maires des Vosges.
Besoin : selon bons de commande pour routes ciblées.
Estimations : 75 000 € HT sur deux années (2017 et 2018).
-Aucune variante obligatoire ou facultative n'est prévue ni autorisée.
Délais : fixés par bon de commande.
-Pas de contrôle technique ni de SPS.

Critères d'attribution :

- Critère n°1 : Prix des prestations : 60% ;
- Critère n°2 : Valeur technique : 40%.

b) Ouverture des plis

Candidatures et offres reçues :

Entreprise et Lieu	Date et nature de dépôt	Prix PAT à la journée (€ HT)	Prix émulsion à la tonne (€ HT)
STPI Ronchamp	29/06/17 – offre papier	250,00	750,00
S2FTP Ventron	30/06/17 – offre papier	1 450,00	880,00
TRB Saint Nabord	03/07/17 – Offre papier	1 750,00	600,00
Valdenaire Frères Servance	03/07/17 – Offre papier	880,00	650,00
Colas EST	28/06/17 – Offre électronique	1 450,00	850,00

c) Analyse des offres :

Une demande de précision sur la méthode technique adoptée a été adressée à toutes les entreprises sauf S2FTP au sujet du caractère manuel du dépôt des gravillons.
En effet cette technique manuelle permet une meilleure qualité de travail notamment sur les parking et trottoirs.
Toutes les sociétés interrogées ont répondu que leur méthode de travail répondait au besoin avec intervention manuelle pour la répartition de l'émulsion, à l'exception de la société COLAS qui a répondu sur un processus entièrement automatique. Il sera donc proposé de rejeter l'offre de l'entreprise COLAS comme non répondant au besoin technique défini. Les 4 autres offres ont été analysées normalement.

Une demande de confirmation du prix de journée a également été adressée aux entreprises STPI et Valdenaire au vu de leur caractère bas.

La Société STPI a répondu en confirmant son prix sans fournir de décomposition de prix malgré ce qui était demandé. La Société Valdenaire a répondu en confirmant son prix avec à l'appui sa décomposition.

Afin de connaître exactement les moyens humains fournis par chaque entreprise pour ce marché, la décomposition du prix a été demandée à chacune pour une comparaison plus fidèle des prix et de la valeur technique. Les entreprises Valdenaire et STPI ont de plus été informées que leur offre était suspectée d'être anormalement basse et que leur décomposition de prix devait en plus être justifiée.

Les réponses obtenues avant le 17 juillet à 12h00 sont les suivantes :

Entreprise et Lieu	Prix PAT à la journée (€ HT) confirmé avec décomposition	Moyens humains compris dans la prestation	Moyens matériels compris dans la prestation
STPI Ronchamp	250,00	Non-connu	Matériel PATA

S2FTP Ventron	1 450,00	3 agents sur site dont chauffeur	Matériel PATA et balayage manuel et mécanique si besoin
TRB Saint Nabord	1 750,00	3 agents sur site dont chauffeur	Matériel PATA et balayage mécanique
Valdenaire Frères Servance	880,00	Non-connu	Matériel PATA

Voir tableau excel d'analyse des offres pour l'analyse des critères prix et valeur technique de la prestation.

Suite aux demandes de complément fournies demandées aux entreprises, seules TRB et S2FTP ont fourni le détail du prix demandé ainsi que les moyens humains précis.

Valdenaire et STPI n'ayant pas donné réponse à la demande faite le 11 juillet, il est proposé comme exposé dans le courrier électronique de rejeter leur offre dans le cadre de la procédure d'offre supposée anormalement basse.

La valeur technique de chaque offre étant similaire, les notes proposées sur ce critère sont identiques. Les moyens techniques et humains mis à disposition par les deux entreprises restantes sont identiques.

L'analyse du prix proposée dans le tableau excel présenté à la commission révèle que la meilleure offre est proposée par l'entreprise TRB.

Après en avoir délibéré, la commission décide, à l'unanimité, que le marché sera attribué à la société TRB comme offre économiquement la plus avantageuse.

Le courrier de notification sera adressé prochainement et la notification dans un délai de 10 jours.

La séance est levée à 18h36.

Vagney, le 18 juillet 2017,
Pour le Maire empêché,
L'adjoint chargé de l'aménagement du territoire
Cédric PIERREL

MAIRIE DE VAGNEY
VOSGES